



GROUPEMENT DE COMMANDE ENERGIES

ACHAT GAZ ET ELECTRICITE



En France, la nouvelle législation portant sur les marchés de l'énergie a conduit à l'ouverture à la concurrence des sites de consommation, depuis le 1^{er} janvier 2015, pour le gaz naturel et, depuis le 1^{er} janvier 2016, pour l'électricité. Cela s'est traduit par la fin programmée des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) et la nécessité de respecter les règles de la commande publique pour conclure et exécuter des contrats de fourniture.

Soucieux d'accompagner les collectivités de Gironde, le SDEEG a constitué un groupement de commandes d'achat d'électricité et de gaz ouvert à tout organisme d'utilité public, en associant les syndicats d'énergies de la Nouvelle-Aquitaine.

En mutualisant les achats d'énergies, l'objectif poursuivi est d'obtenir des prix attractifs mais surtout d'apporter une expertise poussée pour adapter au mieux les offres des fournisseurs aux besoins des collectivités adhérentes.

GROUPEMENT DE COMMANDES ÉLECTRICITÉ ET GAZ

Les marchés électricité et gaz sont conclus pour 3 ans.



2 600 MEMBRES DONT 720 GIRONDINS
+ 36 500 POINTS DE LIVRAISON (PDL) ELECTRICITÉ POUR 900 GWh

Un suivi informatique des consommations est assuré ce qui permet de mieux connaître le profil de consommation de chaque PDL.



750 MEMBRES DONT 300 GIRONDINS
+ 4 000 POINTS DE LIVRAISON (PDL) GAZ NATUREL POUR 600 GWh

Mise à disposition d'une **SOLUTION INFORMATIQUE DE MANAGEMENT ENERGETIQUE (SIME)** gratuite pour les membres ayant pour objectif :

- Suivi et analyse des consommations et des dépenses énergétiques
- Regroupement de l'ensemble des espaces clients des fournisseurs titulaires dans un seul outil
- Conservation de l'historique des données quelque soit les fournisseurs titulaires
- Contrôle automatique des factures
- Gestion simplifiée des contrats d'énergies (rattachement, détachement, optimisation, évolution tarifaire)
- Gestion énergétique simplifiée patrimoniale

QUELS SONT LES AVANTAGES APPORTÉS PAR LE SDEEG ?

- Une expertise reconnue et une stratégie d'achat efficiente
- Sécuriser la procédure de consultation
- Massifier les achats
- Mutualiser les coûts
- Susciter la concurrence et bénéficier de tarifs compétitifs
- Bénéficier de services de qualité

COMMENT BÉNÉFICIER DE CE SERVICE ?

La collectivité doit délibérer en faveur de la **Convention Constitutive du Groupement** puis faire acte de candidature aux marchés d'énergies. Pour les membres, pas de frais de participation directs. Les frais de fonctionnement du groupement sont répercutés sur le ou les fournisseurs titulaires des marchés.